

LE « ZOOM D'ACTUALITÉS » DU SYNERPA DOMICILE



1^{ÈRE} CONFÉDÉRATION DU PARCOURS DE LA PERSONNE ÂGÉE

2 700 acteurs privés présents sur toute la France
soit **250 000 personnes accompagnées et aidées**
et **130 000 salariés**



710 SAAD
36 millions d'heures
annuelles prestées



1 900 EHPAD
136 000 lits



196 RSS
17 410 appartements



110 établissements
10 millions de
journées de soins

Un partenaire social officiellement représentatif :

- Au sein de la **Branche de l'Hospitalisation Privée** (22^e branche sur les 100 plus importantes)
- Au sein de la **Branche des Entreprises de Services à la Personne**

1. UNE ANNÉE 2020 MARQUÉE PAR UNE CRISE SANITAIRE INÉDITE

LES PRINCIPAUX JALONS DE LA CRISE SANITAIRE (1/2)

Janvier – Février 2020 : une prise de conscience lente et difficile

- **4 février 2020** : le SYNERPA adresse un courrier à Agnès Buzyn avec des premiers éléments d'alerte remontés par nos adhérents ayant une activité en Chine ;
- **24 février 2020** : 1^{ères} recommandations aux adhérents (Plan bleu, PCA, gestes barrières ...) via Flash Info.

Mars-Avril 2020 : se protéger du Covid

- **Des mesures barrières au confinement** : malgré le renforcement des mesures barrières, les visites sont intégralement suspendues en EHPAD le 11 mars, et la population générale est confinée le 17 mars.
- **La bataille des masques** :
 - **3 mars** : décret portant la réquisition des masques par l'Etat (il n'est plus possible d'en acheter sur le territoire national = forte inquiétude des opérateurs et alerte du SYNERPA)
 - **27 mars** : après deux longues semaines de tâtonnements via un approvisionnement en officines, les SAAD bénéficient enfin de la distribution de masques via les GHT



LES PRINCIPAUX JALONS DE LA CRISE SANITAIRE (2/2)

Mai – juin 2020 : stabilisation de la situation sanitaire

- **Digue de l'hôpital, les SAAD sont parvenus, en priorisant les interventions auprès des plus fragiles, à accompagner leurs bénéficiaires**, malgré un approvisionnement en EPI tardif, et des protocoles d'Etat à l'avenant.
- A l'issue de cette première vague, l'équilibre économique des SAAD est plus que jamais mis à mal.

Septembre-Octobre-Novembre 2020 : le rebond épidémique

- **Dès le 11 septembre**, le SYNERPA Domicile alertait ses adhérents sur une circulation active du virus avec un rappel des gestes barrières et une demande de priorisation des professionnels du secteur dans l'accès aux vaccins antigrippe.
- En parallèle, le SYNERPA Domicile a alerté les autorités de santé sur le danger que représentait pour les SAAD **l'arrêt de l'approvisionnement en EPI à compter du 30 septembre**.
- 30 octobre : reconfinement de la population

LES GRANDS FAITS MARQUANTS DE CETTE CRISE POUR LE SECTEUR

Une mobilisation exceptionnelle des SAAD et des salariés du secteur

Malgré la méconnaissance du virus, le manque d'EPI de protection, et des protocoles d'Etat très tardifs, **les SAAD ont assumé leurs missions** auprès des personnes fragiles, et leur ont permis de rester à leur domicile.

Un secteur de l'aide à domicile oublié de nombreux dispositifs et peu reconnu

- **un approvisionnement très tardif en EPI**, aujourd'hui stoppé, sans compensation financière ;
- **un accès aux dispositifs** de taxis, hôtels, écoles pour les enfants très laborieux pour les salariés du secteur ;
- **une prime Covid laissée à la responsabilité des départements**, avec une forte disparité de montant et de modalités d'octroi sur le territoire ;
- **un accès aux tests de dépistage et aux vaccins antigrippe très disparate** selon les départements.

UNE MOBILISATION PLEINE ET ENTIÈRE DU SYNERPA DOMICILE

Des Flash Infos tout au long de la crise

Protocoles, alertes, demandes du SYNERPA auprès des autorités, le SYNERPA Domicile a été au plus proche de ses adhérents.

Des contributions SYNERPA Domicile auprès des pouvoirs publics

- Adaptation de protocoles
- Contributions au Plan de relance
- Propositions de mesures financières en faveur du secteur du Domicile

Des courriers SYNERPA et des courriers interfédérations adressés aux pouvoirs publics

Prime Domicile, EPI, dépistage, vaccin antigrippe... près d'une quinzaine de courriers ont été adressés au plus haut niveau (Maignon, Ministère de la Santé, Ministère de l'Economie) afin d'encore et toujours faire reconnaître le secteur du domicile.

2. FOCUS REPRÉSENTATIVITÉ : UN ENJEU PRIMORDIAL !

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE 2020 : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

- **La mesure de la représentativité des organisations professionnelles se déroule en ce moment même !**
- C'est une étape clé de la vie syndicale qui se déroule sous le contrôle de la Direction Générale du Travail.
- **Les enjeux sont essentiels :**
 - Peser efficacement à la table des négociations dans la branche des Services à la Personne face à la FEDESAP , la FESP et la FFEC ;
 - Avoir un impact sur l'attribution des mandats au sein des instances paritaires de l'OPCO des entreprises de proximité, instance décisionnaire dans la détermination des forfaits de prise en charge ou encore dans le choix des orientations prioritaires ;
 - Influencer sur la répartition du financement du paritarisme par l'Etat.

→ **Objectif : obtenir le résultat le plus élevé en nombres d'entreprises adhérentes et nombre de salariés qui y travaillent.**

3. LOI GRAND AGE ET AUTONOMIE: LE SYNERPA À L'HEURE DE LA RÉFORME

A QUAND LA LOI GRAND AGE ET AUTONOMIE ?

Une loi attendue pour début 2021 avec des points majeurs qui restent à arbitrer :

- **La gouvernance**
- **Le financement**
- **L'offre d'accompagnement de demain**

Et de nombreux textes attendus en parallèle :

- **La réforme des retraites**
- **La loi de décentralisation dite 3 D et ses enjeux en terme de gouvernance**



 grand âge
et autonomie

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **Un Laroque de l'Autonomie** annoncé par la Ministre Brigitte Bourguignon en amont de la Loi Grand Âge et Autonomie : en attente du calendrier
- **Des contributions interfédérations régulières auprès de la DGE** dans le cadre du projet de loi Grand Âge et Autonomie (autorisation, gouvernance, habilitation...)
- **Mission confiée par Matignon à Michel Laforcade** de novembre 2020 à juillet 2021: sur la base des rapports Libault et El Khomri, mission de formaliser **les solutions d'attractivité des métiers de l'autonomie** (grand âge et handicap)
- **Mission « flash » confiée à Luc Broussy** par les Ministres B. Bourguignon, E. Wargon et J. Gourault sur l'adaptation **de l'habitat au vieillissement** (remise de la feuille de route fin janvier)



 grand âge
et autonomie

UN PLFSS 2021 SCRUTÉ À LA LOUPE



Article 47 : 150 millions € pour la revalorisation salariale du secteur (art. 47 PLFSS)

→ **Le secteur du domicile : parent pauvre de tous les PLFSS depuis 15 ans**

Une mesure qui, dans le texte, s'applique à l'ensemble des SAAD autorisés.

Extrait art. 47 : Afin de contribuer à l'attractivité, à la dignité et à l'amélioration des salaires des métiers des professionnels des services d'accompagnement et d'aide à domicile mentionnés aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie verse une aide aux départements finançant un dispositif de soutien à ces professionnels.

Mais un communiqué de presse en date du 18 novembre de la Ministre Mme Bourguignon laissant entendre que seule la CC de la BAD serait visée et notamment leur avenant 44...

→ Action immédiate du SYNERPA Domicile auprès du Ministère, demandant que l'ensemble des SAAD quel que soit leur statut, et donc leur convention collective soit concerné par cette mesure essentielle à l'attractivité du secteur.

UN PLFSS 2021 SCRUTÉ À LA LOUPE

Article 4 : Financement de la prime pour le secteur du domicile à hauteur de 80 millions d'€, à parité avec les montants investis par les départements.

Le SYNERPA alerte depuis juin le Ministère de la Santé sur l'immense disparité des montants de prime octroyés par les départements comme de leurs modalités d'octroi.

L'article prévoit la remise d'un rapport au Parlement au plus tard le 1^{er} mars 2021, sur l'attribution de la prime, en précisant les ventilations entre les personnels.

Article 5 : Remise d'un rapport au Parlement dressant le bilan du décret 50 millions € dans un délai d'un an à compter de la promulgation du PLFSS 2021.

Le SYNERPA saura être attentif à ce rapport, tant il conteste ce décret en tant que « préfigurateur » de la réforme du financement des SAAD.

Article 32 : Création de la 5^e branche autonomie confiée à la CNSA, embrassant les personnes âgées et handicapées.

Le SYNERPA reste très attentif à ce que l'enveloppe dédiée au grand âge soit ambitieuse.

4. LE SYNERPA EN ACTION POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE 2021

BIG BANG DE L'OFFRE: POUR UNE LOI GAA AMBITIEUSE

■ Aide à domicile : le défi de l'offre multiservices

- Développer une offre globale d'accompagnement
- Élargir le champ des prestations pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- Regrouper les services d'aide à domicile sous une dénomination commune
- Simplifier la gouvernance du secteur du Grand Âge
- S'inscrire dans une politique de partenariat avec les pouvoirs publics

■ Aide à domicile : le défi de la compétitivité

- Unifier les régimes tarifaires existants des SAAD et assurer leur viabilité économique à court terme
- Stabiliser les dispositifs fiscaux et sociaux pour un modèle économique compréhensible et pérenne
- Rénover le mode de tarification et de financement en décloisonnant les « soins » et l'« accompagnement »
- Revoir et diversifier les sources de financements

■ Aide à domicile : le défi de l'emploi

- Créer une véritable filière professionnelle des métiers du grand âge
- Regrouper les entreprises et les associations de services à domicile au sein de l'OPCO Santé
- Aménager les règles du droit du travail de l'intervention à domicile
- Repenser un nouveau diplôme d'Accompagnant Educatif Social (AES)
- Renforcer la prévention des risques professionnels et de la perte d'autonomie dans les formations
- Redonner du sens au travail

■ Aide à domicile : le défi de la mesure de la qualité

- Mettre en place une démarche qualité renforcée et objectivée
- Faire de la démarche qualité un réel outil de pilotage

■ Aide à domicile : le défi numérique

- Encourager les innovations et s'adapter aux outils de demain
- S'inscrire dans la révolution numérique

UN DÉCRET 50 MILLIONS TRÈS CONTESTÉ : LE SYNERPA RESTE MOBILISÉ

Un modèle actuel à bout de souffle :

- Des tarifs de référence très inférieurs au coût de revient
- Des inégalités territoriales importantes
- Des inégalités de traitement entre SAAD habilités et non habilités à l'aide sociale (ce qui crée parallèlement des inégalités de solvabilisation entre bénéficiaires)
- Une tarification horaire inadaptée car ne prenant pas en compte les temps de déplacements, les temps de coordination, etc.

Un décret « préfigurateur de la réforme » contestable et contesté :

- Un « saupoudrage financier » (50M€ en 2019 et 50M€ en 2020)
- Un décret préfigurateur d'un nouveau modèle de financement contesté juridiquement par le SYNERPA

→ Le SYNERPA et le SYNERPA Domicile introduisent un recours contentieux le 10 novembre 2019.
Suite au rejet, un mémoire en réplique est déposé en juillet 2020

LES DOSSIERS 2021

Au-delà de la loi Grand Âge et de la création de la 5^e branche sur lesquelles le SYNERPA est extrêmement mobilisé, de nombreux autres dossiers requièrent notre vigilante attention et notre participation aux groupes de travail mis en place :

- **La stratégie de vaccination Covid** pour le secteur de l'aide à domicile : le SYNERPA est attentif à ce que les personnes accompagnées à domicile comme les salariés soient intégrés *a minima* dans la phase 2 de vaccination (février-mars 2021) ;
- **Le dépistage du Covid** : remontées par le SYNERPA des difficultés rencontrées par les salariés du secteur dans l'accès prioritaire aux tests et mise en place d'un partenariat avec le Syndicat National des Biologistes, permettant un accès fluidifié à des laboratoires ;
- La mise en place d'**une carte professionnelle** pour les salariés de l'aide à domicile : participation du SYNERPA au 1^{er} groupe de travail piloté par David Soubrié le 7 décembre dernier ;
- **La contemporanéité du crédit d'impôt pour les SAAD prestataires** : lancement d'une phase d'expérimentation courant janvier 2021, participation du SYNERPA au Comité des partenaires et suivi des travaux mené par les équipes du Ministre O. Dussopt (Ministre chargé des comptes publiques, délégué du Ministère de l'économie et des finances).

SIGNATURE D'UNE CHARTE MANDATAIRE POUR LES PERSONNES FRAGILISÉES

Le SYNERPA Domicile est très attentif à l'ensemble des sujets ayant trait au secteur du Domicile, dans son mode d'exercice prestataire comme mandataire.

Ainsi, le SYNERPA Domicile, via une « **Charte d'engagement de l'aide à domicile en mode mandataire pour les seniors fragilisés et les personnes handicapées** », a œuvré, en collaboration avec la FESP, à la garantie de bonnes pratiques.

Ces engagements, qui pour certains vont au-delà du cahier des charges mandataire, assurent, en termes de sécurité comme de qualité, **un mode d'exercice mandataire protecteur de la personne fragile aidée à son domicile** (contrat/mandat, transparence sur le statut de particulier employeur...) et valorisant pour le salarié.



Charte d'Engagement

de l'Aide à Domicile en mode mandataire

pour les seniors fragilisés et les personnes handicapées

L'objectif de la « Charte d'Engagement de l'Aide à Domicile en mode mandataire » est d'apporter un certain nombre de garanties aux personnes fragiles à domicile et à leurs proches, aux professionnels intervenant à domicile et aux pouvoirs publics. Cette charte emporte ainsi des engagements en termes de qualité comme de suivi des interventions.

Il existe plusieurs modalités d'intervention au domicile des personnes fragiles dont le mode prestataire et le mode mandataire. Ce dernier, moins connu du grand public, permet à la personne fragilisée de se faire accompagner par un professionnel mandataire pour choisir son auxiliaire de vie et se faire assister durant toute la durée du contrat dans l'organisation de l'aide à domicile.

Les acteurs de l'Aide à domicile travaillant en mode mandataire, adhérents au SYNERPA Domicile et à la FESP, s'engagent, par la signature de la « Charte d'Engagement de l'Aide à Domicile en mode mandataire », à respecter les différents points précisés ci-dessous :

A - SECURITE

1. CONTRAT DE TRAVAIL ET SÉCURISATION DE LA RELATION EMPLOYEUR / EMPLOYÉ

L'acteur mandataire :

- S'engage à une communication lisible et explicite auprès de la personne aidée et de ses proches sur le fait que ce mode lui donne le statut d'employeur. L'acteur mandataire remet un document écrit qui précise les rôles et responsabilités du mandataire, de la personne employeur et de l'auxiliaire de vie employé.
- Fournit systématiquement un modèle de contrat de travail à la personne accompagnée, particulier employeur.
- Accompagne et conseille le bénéficiaire dans sa fonction d'employeur, notamment pour veiller au respect du droit du travail (minimums salariaux, temps de travail hebdomadaire, procédure de rupture du contrat, déclarations et paiement des cotisations, édition des bulletins de paie, paiement des salaires, aide à la déclaration fiscale, ...).
- S'engage sur un accompagnement régulier dans le cadre du mandat qui lui est donné, du particulier employeur dans sa relation avec l'auxiliaire de vie.

AFFAIRES COURANTES MAIS TOUJOURS SOUS SURVEILLANCE

1.

Taux directeur du domicile

- Proposition du SYNERPA : + 4,86%
- Demande du SYNERPA d'une anticipation de la publication du taux

2.

- **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) domicile pour 2021**
- Revalorisation de tous les salaires minimum sur la base d'une augmentation du SMIC de 0,5%
- Réouverture des négociations dès janvier pour adapter la grille de classification au SMIC 2021

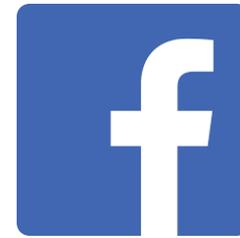
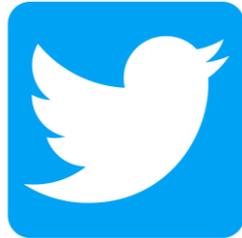
3.

Article 75 de la Loi Santé : un référentiel national pour l'évaluation des ESMS (Etablissements et Services Médico-Sociaux) élaboré par la HAS

- Elaboration d'un **référentiel commun aux 35 000 ESMS** qui devrait être élaboré par la HAS pour **Septembre 2021** avec **publication** des résultats. Le SYNERPA est représenté dans 5 des 9 groupes de travail, dont les calendriers ont été décalés du fait de la crise

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Suivez-nous sur



Twitter [@synerpacom](#),
LinkedIn [@synerpa](#)
Facebook [@synerpa](#)